

## **Compte rendu du Conseil Municipal**

**Séance du 25 janvier 2022**

\*\*\*

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe GINDER, Maire, sur convocation écrite adressée individuellement à chaque membre du conseil par Monsieur le Maire le 18 janvier 2022.

**Etaient présents** : P. Ginder - Y. Meyer - J.C. Spinnhirny – A. Letienne - A. Sutter - H. Goepfert - P.Y Schwartz - C. Jusseron - J. Belcastro - S. Vogt

**Absents excusés** : Y. Berreur

**Absent** :

En application de l'article L2541-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne Madame Anne BEZARD, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

### **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU.**

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2021 ne soulève pas d'observations et est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

### **REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021, à l'unanimité ;

- Demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

## **ETUDE DE LA 1ERE ETAPE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Monsieur le maire explique que Saint-Louis Agglomération a approuvé le 15 décembre 2021 le premier arrêt du Programme Local d'Habitat (PLH). Il s'ensuit une consultation des communes qui disposent d'un délai de deux mois pour émettre un avis sur ce document.

Le PLH est un outil au service des collectivités territoriales pour formaliser et mettre en œuvre leur politique 'habitat'. Il est composé d'un diagnostic, d'un document d'orientation, un programme d'action et un observatoire de l'habitat et du foncier.

Orientation 1 : Développer une offre résidentielle abordable en agissant sur la diversification du par cet l'équilibre social du territoire. (Définir des objectifs quantitatifs de production en cohérence avec le SCOTT, favoriser l'accès abordable à la propriété)

Orientation 2 : Améliorer la qualité et le fonctionnement du parc de logement existant (Poursuivre la réhabilitation du parc énergivore, accompagner les plus en difficulté, encourager la sortie de vacance)

Orientation 3 : Garantir l'accès et le maintien au logement pour les publics en difficulté. (Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou souffrant d'un handicap quand il est possible, mieux répondre aux besoins en logement des jeunes)

Programme d'action : Une production qui doit s'inscrire dans une logique d'économie de l'espace et de développement durable (Densifier les enveloppes urbaines, un SCOTT en cours de validation qui prévoit une production de 775 logements/an en moyenne)

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité le Programme Local d'Habitat

## **MODIFICATION SIMPLIFIE DU PLU**

Il a été constaté que dans le règlement du PLU, la commune a inscrit l'interdiction des toits plats (végétalisé ou non) pour toute construction dans le village.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier ce point du règlement. Pour cela il est nécessaire d'engager une modification simplifiée du PLU.

Il propose de travailler avec l'ADAUHR pour réaliser cette modification et présente le devis qui s'élève à 2 265 € comprenant :

- La réalisation du dossier de modification simplifié du PLU
- La préparation du dossier de mise à disposition du public
- La réalisation du dossier d'approbation
- 1 réunion de travail sur place

Après délibération, le conseil municipal accepte la modification simplifiée du PLU et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

## **DOSSIERS D'URBANISME**

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés en mairie depuis le dernier conseil municipal :

\*Le permis de construire de Monsieur BASCHUNG Yannick pour la construction d'un élevage/pension pour chat

\*Le permis de construire de Monsieur Berkane Himed et Madame Spindler Line pour la construction d'une maison sise 15 C rue du Rhin.

\*La déclaration préalable de Monsieur SUTTER Bernard pour la construction d'une piscine

## **DIVERS**

\*Monsieur le Maire rappelle que le 5 mars 2022 aura lieu la journée de plantation de haies vives et demande à la commission manifestation d'organiser le repas de midi.

\*Monsieur Jean BELCASTRO a assisté à la commission numérique de Saint-Louis Agglomération. Il est proposé une application mobile mise à disposition des communes pour informer la population des différents événements et manifestations du village. Cela demandera du travail pour alimenter le site, il propose de s'en occuper avec Angélique.

\*Monsieur Yves MEYER fait remarquer qu'il y a de plus en plus d'incivilité dans le village. Durant les vacances de Noël, les jeunes du village jouaient au foot contre les vitres de la salle communale.

\*Monsieur Jean-Claude SPINNHIRNY a aidé un midi au périscolaire suite à l'absence d'animateurs malades du covid. Monsieur le Maire l'en remercie. Il attire l'attention sur le fait que le périscolaire accueille actuellement le maximum d'enfants autorisés.

\*La société d'histoire de Bartenheim, qui rédige actuellement un livre au sujet de Monsieur GROELIN, a récupéré entre 60 et 100 photos. Il faut maintenant définir les personnes qui sont sur ces photos. Pour cela Angélique SUTTER demande l'autorisation d'utiliser un samedi la salle communale dans le but d'inviter la population qui pourrait les aider dans leur recherche. Monsieur le Maire trouve l'idée judicieuse et donne son accord pour la location de la salle.

Rien ne restant à délibérer, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré les jour et an susdits.

Séance close à 20h45.

Le Maire : Philippe GINDER

Les Membres du Conseil municipal :

M. Goepfert:

M. Schwartz:

M. Meyer:

M. Spinnhirny:

Mme Sutter:

Mme Letienne:

M. Berreur: absent

M. Vogt:

M. Belcastro :

M. Jusseron :